



Représentant les avocats d'Europe
Representing Europe's lawyers

PREMIÈRE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU CCBE EN MATIÈRE D'E-JUSTICE

Conseil des barreaux européens – Council of Bars and Law Societies of Europe
association internationale sans but lucratif

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5 – B 1040 Brussels – Belgium – Tel.+32 (0)2 234 65 10 – Fax.+32 (0)2 234 65 11/12 – E-mail ccbe@ccbe.eu – www.ccbe.eu

PREMIÈRE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU CCBE EN MATIÈRE D'E-JUSTICE

I. Introduction:

Au départ, l'initiative d'une stratégie européenne en matière d'e-justice était principalement encouragée par les Etats membres de l'Union. Entretemps, la Commission européenne a aussi pris position et a publié une communication le 30 mai 2008, « Vers une stratégie européenne en matière d'e-Justice », COM(2008)329 final.¹

Le point principal de cette stratégie en matière d'e-justice est la création d'un portail e-justice (voir le graphe en annexe du présent document) comprenant un vaste ensemble d'outils électroniques dont des structures de gouvernement en ligne et de procédures judiciaires :

- procédures électroniques (injonction de payer européenne, le règlement des petits litiges) ;
- interconnexion des casiers judiciaires en Europe ;
- accès aux registres (registre foncier, registre du commerce et registre d'insolvabilité) au niveau national en Europe avec un guichet unique (par exemple, un avocat allemand ne devra s'identifier qu'une seule fois pour accéder au registre foncier italien) ;
- échange des réseaux judiciaires, comme par exemple les cours et tribunaux, les procureurs, Eurojust et Europol ;
- accès aux bases de données contenant des informations pour les victimes d'infractions, des informations sur les procédures pénales, sur les droits de l'accusé, sur les systèmes judiciaires en matière civile et commerciale, sur les procédures d'obtention d'aide juridique, sur le recours (obligatoire ou facultatif) à un avocat et éventuellement aussi des informations sur la manière de trouver des avocats européens
- autres outils tels que les modes alternatifs de règlement des litiges, médiation, vidéoconférence, la procédure électronique de règlement de petits litiges, le paiement de frais de justice, etc.

Lors du comité permanent du CCBE le 5 septembre 2008, le projet de stratégie du CCBE en matière d'e-justice² a été adopté et contenait les recommandations suivantes (en résumé) :

1. élaborer une stratégie du CCBE en matière d'e-justice avec les comité Accès à la justice, Droit pénal et Libre circulation des avocats sous l'égide du comité Droit des technologies de l'information, et organiser une réunion de planification ;
2. encourager les barreaux membres du CCBE – au niveau national, régional et local selon les cas – à lancer une campagne de sensibilisation à l'e-justice, en informant les avocats des opportunités pour tous les avocats européens dans le cadre de la promotion d'une plate-forme européenne pour les avocats ;
3. créer un groupe de travail ad hoc au sein du CCBE comprenant des experts des barreaux nationaux afin de développer une structure commune pour la base de données européenne des avocats ;
4. créer un groupe de travail ad hoc pour mettre en œuvre la plate-forme du CCBE pour valider les signatures électroniques ;
5. travailler en étroite collaboration avec les institutions européennes, le Conseil de l'Europe, les gouvernements nationaux (en particulier les ministères de la Justice) afin de mettre en œuvre une stratégie du CCBE en matière d'e-justice qui soit durable et saine sur le plan financier.

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0329:FIN:FR:PDF>

² <http://www.ccbe.org/index.php?id=42&L=0>

II. Mise en œuvre détaillée des recommandations:

Ad 1.) Elaboration d'une stratégie du CCBE en matière d'e-justice par le comité de pilotage du CCBE sur l'e-justice

Le comité de pilotage du CCBE sur l'e-justice est composé des quatre présidents des comités suivant : droit pénal, accès à la justice, libre circulation des avocats et droit des technologies de l'information. Il est chargé d'élaborer conjointement la mise en œuvre de la stratégie en matière d'e-justice sous l'autorité du comité Droit des technologies de l'information.

Le présent document découle de la consultation qui s'est tenue lors de la première réunion de planification à Bruxelles le 24 octobre 2008. Le mandat suivant est proposé pour le comité de pilotage :

- le comité sera chargé des activités générales du CCBE en matière d'e-justice, dont une bonne coopération et un bon contact avec les comités concernés ;
- le comité de pilotage supervisera les travaux des groupes de travail spéciaux sur la base de données européenne pour les avocats et sur la plate-forme du CCBE pour la validation des signatures électroniques ;
- le comité sera donc chargé de communiquer aux autres comités les discussions et les éléments pertinents sur l'e-justice au sein d'un des comités concernés. La présence des présidents aux réunions des autres comités/groupes de travail spéciaux doit être considérée comme nécessaire ;
- le comité rédigera des documents et soumettra des propositions au nom du CCBE aux délégations lors des comités permanents et sessions plénières, documents qui se baseront sur la consultation des autres comités/groupes de travail spéciaux ;
- le comité se réunira régulièrement selon les besoins.

Ad 2.), Campagne de sensibilisation à l'e-justice aux niveaux national/régional/local

Le CCBE propose de lancer une campagne de sensibilisation aux niveaux national/régional/local pour informer les membres des implications juridiques et des opportunités politiques et économiques offertes à tous les avocats européens dans le cadre de la promotion d'une plate-forme paneuropéenne pour les avocats et d'une base de données paneuropéenne des avocats. La première étape de cette campagne de sensibilisation du CCBE se tiendra lors du sommet des Présidents des barreaux européens le 28 novembre où l'e-justice constitue un des principaux thèmes de discussion.

La Commission européenne a déjà réalisé des études approfondies sur les applications du gouvernement en ligne et sur les outils électroniques dans les procédures juridiques, voir : <http://ec.europa.eu/idabc/en/chapter/6000>.

Il serait opportun que chaque délégation nationale informe ses membres de la structure de l'e-justice aux niveaux européen et national. Les applications pratiques au niveau national sont très importantes en vue de sensibiliser à la stratégie en matière d'e-justice et de la comprendre, domaine qui aura une incidence sur la vie quotidienne de chaque avocat en Europe.

Les applications pratiques au niveau national devraient fournir des informations telles que :

- situation juridique/législation en matière de communication électronique pour les relations juridiques en général ;
- implications légales pour les avocats utilisant les communications électroniques, par exemple au sujet de la déontologie, de la responsabilité et des règles de la preuve ;
- applications pratiques qui existent déjà ou qui vont être introduites, par exemple la soumission électronique, la fourniture électronique de documents, les injonctions de paiement électroniques, les registres en ligne, etc. ;
- conséquences politiques (rôles des avocats dans la société, accès à la justice, secret professionnel) ; et

Conseil des barreaux européens – Council of Bars and Law Societies of Europe

association internationale sans but lucratif

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5 – B 1040 Brussels – Belgium – Tel.+32 (0)2 234 65 10 – Fax.+32 (0)2 234 65 11/12 – E-mail ccbe@ccbe.eu – www.ccbe.eu

29.11.2008

- conséquences économiques (gestion efficace des cabinets, procédures judiciaires efficaces au sein de l'Europe comme avantage concurrentiel).

Le CCBE pourrait proposer son aide pour les développements en matière d'e-justice au niveau européen dans le cadre de cette campagne de sensibilisation. Il pourrait être utile de créer un manuel pour les avocats en indiquant les applications pertinentes pour les avocats existant déjà au niveau national dans les différents Etats membres de l'UE.

Ad 3.) Groupe de travail spécial pour une base de données des avocats européens

Comme souligné dans la stratégie du CCBE en matière d'e-justice, une telle base de données offrirait une structure permettant de trouver et de contacter des avocats européens par le biais du portail e-justice. Sans celle-ci, il ne sera pas possible d'avoir accès à un avocat au niveau européen à l'étranger par voie électronique et les avocats perdraient l'avantage de cette initiative et seraient en outre considérés comme ne faisant pas partie de l'ère numérique. Il est évident que la structure de la base de données, malgré les divergences en termes d'organisation de la profession dans chaque Etat membre européen, doit être d'utilisation facile. Ceci signifie qu'il faudrait idéalement une approche unique pour naviguer dans ce système sans connaître l'organisation nationale de la profession d'avocat, sur la base d'une mise en page et d'options d'information similaires et offrant aussi un choix entre plusieurs langues.

Il est proposé de réunir les experts nationaux des délégations du CCBE en charge de bases de données au niveau national au sein d'un groupe de travail spécial. Des experts rompus à la technologie utilisée par ces bases de données devraient également y participer. Un des premiers travaux pourrait être la réalisation d'une enquête sur ces bases de données des avocats et sur leur structure aux plans national/local/régional. Le groupe de travail spécial aurait des contacts réguliers avec le comité de pilotage du CCBE sur l'e-justice.

Ad 4.) Groupe de travail spécial pour mettre en œuvre la plate-forme du CCBE pour la validation des signatures électroniques

L'idée d'une plate-forme du CCBE pour la validation des signatures électroniques s'appuie sur la nécessité de fournir une gestion des identités aux avocats européens pour qu'ils puissent participer aux structures de l'e-justice. Ceci se ferait à travers une carte d'identité électronique qui permettrait d'identifier l'avocat et d'authentifier ses communications.

Les normes techniques du CCBE existent déjà. Toutefois, elles ne semblent pas suffisantes, et il pourrait être utile de créer une plate-forme similaire à celle dont disposent déjà les notaires européens. Chaque pays européen a développé ses propres normes pour les signatures numériques, mais la plate-forme est conçue de manière à intégrer toutes les normes actuelles et futures. Le système ne nécessiterait pas de changement du cadre juridique ou technologique des pays participants. Les dernières technologies utilisées par la plate-forme devraient fournir toutes les « traductions » nécessaires.

Le comité Droit des technologies de l'information a déjà sondé la Commission européenne afin de voir si son système de cartes d'identité électroniques et ses normes techniques rentrent dans le cadre de la stratégie européenne en matière d'e-justice ; les contacts se sont révélés positifs jusqu'à présent. Toutefois, il faut travailler et examiner le sujet davantage. Le CCBE essaie aussi d'avoir une réunion avec l'organisation du notariat européen, la CNUJ, et ses experts techniques afin de discuter de leur plate-forme d'échange d'informations.

Enfin, l'important projet pilote « PenalNet » examine déjà la création d'une plate-forme sécurisée pour les pénalistes partout en Europe. Le CCBE sera impliqué dans ce projet à travers la personne qui suit le projet et qui est en permanence en contact avec le groupe de travail spécial et le comité de pilotage du CCBE sur l'e-justice afin d'évaluer les opportunités offertes par ce projet pilote pour une plate-forme du CCBE.

Le groupe de travail spécial sur la plate-forme du CCBE comprendra des experts techniques et juridiques des membres du CCBE et se réunira selon les nécessités.

Ad 5.) Etroite collaboration avec les institutions européennes, le Conseil de l'Europe et les gouvernements nationaux (en particulier les ministères de la Justice)

Le comité de pilotage du CCBE sera aussi le premier point de contact pour les relations de travail avec les institutions européennes et nationales afin d'établir une mise en œuvre de la stratégie du CCBE en matière d'e-justice qui soit adéquate sur le plan technique, juridique et financier.

A cet égard, il est important d'être conscient des nombreuses institutions impliquées dans l'e-justice et de montrer que le CCBE est un partenaire et un acteur clé au sein du système judiciaire, par exemple au sein du Forum sur la justice, du Réseau judiciaire européen, etc. Il serait nécessaire de prévenir aussi les institutions concernées des conditions spécifiques dont ont besoin les avocats pour exercer leur profession telles que les règles de déontologie, l'indépendance, etc. Il ne faut pas sous-estimer l'importance des possibilités de trouver des fonds pour une telle stratégie à large spectre.

Le comité de pilotage envisage d'avoir une réunion avec la Commission européenne pour expliquer les objectifs du CCBE en matière d'e-justice et de faire part de son avis sur la stratégie d'e-justice de la Commission européenne.

III. Conclusions

Le présent document vise à informer les délégations des éventuelles futures étapes de la mise en œuvre de la stratégie du CCBE en matière d'e-justice adoptée par le comité permanent le 5 septembre 2008.

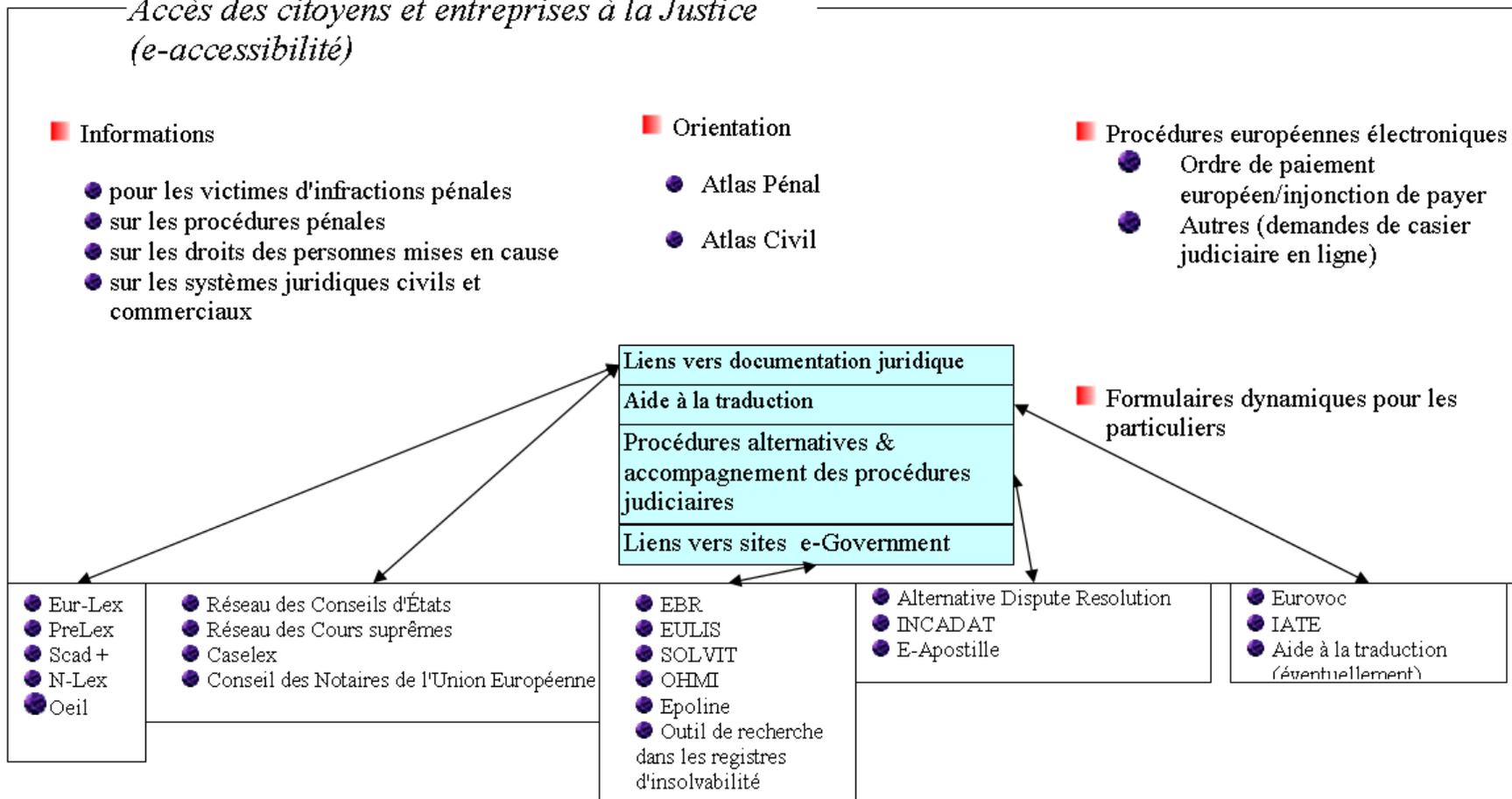
Par ailleurs, le document vise à obtenir des commentaires des délégations et à lancer les discussions en vue d'adopter un document de mise en œuvre.

Enfin, il vise à sensibiliser les délégations au fait que l'e-justice, vu son caractère décentralisé, a un impact important au plan national. Les membres du CCBE devront veiller à ce que leurs membres soient avertis et préparés de manière adéquate aux prochains développements de l'e-justice.

Les délégations sont invitées à approuver l'approche continue présentée ici.

e-Justice Portal

Accès des citoyens et entreprises à la Justice
(e-accessibilité)



Conseil des barreaux européens – Council of Bars and Law Societies of Europe

association internationale sans but lucratif

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5 – B 1040 Brussels – Belgium – Tel.+32 (0)2 234 65 10 – Fax.+32 (0)2 234 65 11/12 – E-mail ccbe@ccbe.eu – www.ccbe.eu

29.11.2008